

Certification environnementale : HVE

Former et accompagner vos adhérents dans leurs auto-diagnostics HVE

19 & 20 Mars 2020 à Salon de Provence (2 journées)

Objectifs :

- Maîtriser le contexte général de la Certification Environnementale des Exploitations et de la HVE

Programme :

- **Journée 1 :**

Prise en main des outils d'évaluation et gestion des cas particuliers :

Prise en main des outils de calcul du niveau 3
Panorama des solutions compatibles (Excel, Open Office, etc.), activation des macros. Alternatives possibles.
Liens aux outils de traçabilité du marché
Panorama des sources documentaires reconnues
Modalité de calcul pour chaque indicateur
Sens et valeur des indicateurs.
Organisation des indicateurs selon les filières : arboriculture, Viticulture, Maraîchage, Céréales, élevage
Analyse des tableaux de résultats

- **Journée 2 :**

Aide à la réalisation d'une évaluation et d'analyse des résultats :

Analyse des résultats des diagnostics, échange sur les difficultés rencontrées, gestion des cas particuliers, etc.

Intervenant : Laurent Brault – Responsable développement certification HVE Association nationale de la HVE

Méthodes pédagogiques & documents remis :

Outils : Diaporama, utilisation tableau papier

Documents remis : Livret stagiaire, support de présentation remis aux stagiaires.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation. La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Responsable QHSE, Technicien de coopératives

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)

Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -
Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

19 & 20 Mars 2020 à Salon de Provence (2 journées)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 5 mars 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
 A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire
.....
Fait à..... Le/...../.....
Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente. Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.